

<p><b>REPONSES AUX QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL GROUPAMA MEDITERRANEE – BOUCHES DU RHONE DU 24 Janvier 2013</b></p>
--

1. **Le sursalaire familial** a été étendu aux salariés ayant un enfant non à charge mais s'acquittant d'une pension alimentaire.

La démarche mise en place par la DRH pour obtenir son déclenchement ne semble pas fonctionner.

Quelles démarches doivent entamer les salariés pour en obtenir le versement ?

La circulaire concernant l'élargissement des droits famille (article 30 ANG) présente les modalités d'ouverture de ces droits, ainsi que le processus de mise en relation avec l'équipe des services RH. A ce jour, aucune difficulté n'a été recensée. Dans l'hypothèse de l'existence d'une situation individuelle non prise en compte, les collaborateurs concernés sont invités à se mettre en relation avec les services RH, pilotés par Pascal CHALARD.

**2. Réseau commercial et rémunération variable.**

- Un certain nombre de commerciaux ont constaté que des affaires réalisées avant la fin décembre 2011 à effet du 01/01/12 n'ont pas été comptabilisées pour leur rémunération variable. La direction est invitée à vérifier ces situations, à corriger les oublis et à s'assurer que les rémunérations variables 2012 soient correctement soldées.

Nous fonctionnons en date de saisie. Pour ex GAM il n'y a pas de changement, les contrats à date de saisie de 2011 sont payés sur l'exercice 2011 et les contrats à date de saisie de 2012 sur 2012.

Pour ex GSUD un rattrapage a été fait sur 2011 car nous étions en date d'effet et sommes passés en date de saisie en 2012. En conclusion, aucun contrat en date de saisie 2011 ne rentre dans le cadre de la rémunération 2012. (Changement expliqué au PAC 2012 en 2011).

- Il semble que le « compteurs » commerciaux aient été remis à zéro pour 2013 : dans ces conditions quel moyens restent-ils aux commerciaux pour effectuer le contrôle nécessaire du solde de leur rémunération variable ?

Les compteurs sont remis à zéro pour l'exercice 2013. Pour voir les opérations commerciales de 2012, il convient, dans l'outil, de se positionner en 2012.

- Les documents relatifs à la rémunération variable pour l'exercice 2012 précisent les taux à atteindre pour déclencher tout ou partie de celle-ci : 70 %, 85 %, 100 %, 120 %... Or, des responsables expliquent actuellement qu'il faut dépasser ces seuils pour déclencher la rémunération correspondante ! Les verbes « atteindre » et « dépasser » ayant des sens différents, comment la direction explique-t-elle cette nouvelle lecture des documents diffusés précédemment ?

Concernant les bonus, la Direction confirme ce qui est écrit dans les documents : il s'agit bien de taux à atteindre.

- Plus généralement, la rémunération variable attachée à la fonction commerciale constitue un élément du contrat de travail. Comment la direction justifie-t-elle la modification incessante du système de rémunération variable, sans l'accord formel des personnes concernées ?

Il est certain que les modalités de la rémunération variable ont été développées tout au long de l'année 2012. Mise à part les évolutions de septembre, aucune modalité n'a été modifiée.

Le bénéfice de la rémunération variable est porté à la connaissance du collaborateur par l'intermédiaire du contrat de travail, pour les fonctions commerciales. Les modalités de calcul et de versement sont, quant à elles, précisées par voie de circulaire ou de notes et documentation technique.

### 3. Réalisation du projet MISTRAM.

Quand seront créditées les heures de récupération correspondant aux heures supplémentaires nécessitées par « MISTRAM » ?

Le repos compensateur lié aux heures supplémentaires réalisées dans le cadre du projet MISTRAM a été crédité dans E-temptation dans le compteur du crédit horaire des collaborateurs. Cette opération a été effectuée le 8 janvier.

### 4. Passage de classe II en classe III des commerciaux en agence.

Est-il possible de faire le point sur les promotions refusées aux assistants commerciaux ?

3 conseillers commerciaux sont passés en classe 3 en janvier 2013.

### 5. Solde des congés 2012.

- Jusqu'à quelle date les congés acquis en 2012 peuvent-ils être soldés en 2013 ?
- Dans quels délais les responsables hiérarchiques doivent-ils valider les demandes ?
- Nos collègues investis dans des tâches spécifiques (MISTRAM, par ex.) ont dû reporter leurs congés sine die. Quand pourront-ils les récupérer ?

La gestion des congés, pour l'année 2012-2013, reste calquée sur les modalités de chaque ex- Caisse Régionale. En conséquence, les congés seront à solder au 30/04 pour le périmètre ex-Gsud, au 31/05 pour le périmètre ex-Gam.

Compte tenu du maintien de ces dispositions, il n'est pas envisagé de report de ces dates.

## 6. Épisode nival

Nous ne saurions qu'acquiescer aux mesures prises par la D.R.H. eu égard aux chutes de neiges parfois massives que nous avons connues (message de M. CHALARD du 16/01/13 à 15 H. 41). Les salariés du secteur d'Aix-en-Provence ont vécu le même épisode neigeux le 15 janvier, sans bénéficier d'une telle prévenance. Or, nombre d'entre eux sont arrivés à leur poste de travail avec les retards provoqués par des conditions de circulation parfois très difficiles dans notre département. Quelles mesures la D.R.H. envisage-t-elle pour effacer ces retards ?

Les dispositions prises par l'employeur lors d'épisodes d'alerte météo visent à autoriser les collaborateurs à quitter leur poste de travail lorsqu'ils sont dans l'entreprise au moment des faits, en vue d'assurer leur sécurité.

Elles ne portent en aucun cas à la mise en place de mesures concernant des temps de récupération liés aux retards ou départs anticipés. Pour les salariés qui en bénéficient, les horaires variables permettent de neutraliser ces périodes d'absence au poste de travail. Pour les autres salariés, Il appartient à chaque responsable hiérarchique d'aborder ces points avec leurs collaborateurs et d'organiser la récupération.

## 7. Stage de sauveteurs, secouristes du travail, remise à niveau ?

Où en sommes-nous ? Nous avons perdu le bénéfice de notre formation et serons obligés, pour suivre à nouveau la formation complète, de sacrifier des heures de D.I.F. ?

Le dossier est en cours. Nous reviendrons vers les intéressés dès précisions de la MSA.

## 8. Exercice des mandats de représentation du personnel

Dans quelques services, un certain mécontentement est entretenu à l'égard des représentants du personnel dont les absences entraînent un surcroît de travail pour leurs collègues.

- Quelles mesures la direction a-t-elle prises pour tenir compte dans le "calibrage" des effectifs, de l'exercice normal des mandats ?
- En cas de permanence téléphonique, comment est organisé le service pour permettre à un représentant du personnel de répondre à l'appel d'un salarié ?

La Direction rappelle l'importance et le rôle des entretiens annuels spécifiques pour les collaborateurs détenant des mandats de représentation du personnel.

Le rôle et les missions des IRP pourront être rappelés à l'encadrement.

## 9. Mouvements de personnel.

- Remplacement de Mme TEBCHERANI, après son changement de service (octobre 2012) : le principe de son remplacement est-il accepté ? Quand le poste sera-t-il enfin pourvu ? N'était-il pas plus cohérent de transformer en C.D.I. le C.D.D. pris en surcroît de travail ? Cette question devait être réglée avant la fin 2012...
- Autres mouvements de personnel...

Le remplacement est toujours à l'étude de la Direction.

D'une façon générale, concernant les remplacements, la DRH privilégiera toujours la promotion interne,

### Mouvements de personnel : Décembre 2012

- Entrées

Nom	Prénom	Contrat	Dpt	D Entrée	Emploi
HAJJARI	DOUNIA	CDD	13	03/12/2012	GEST. D'ASSURANCE
HAJJAR	JOE	CDD	13	03/12/2012	TECH.PILOTAGE ET ORGANISATION
TOTAL	2				

- Pas de Sorties en Décembre 2012

### Mouvements de personnel : Janvier 2013

- 2 entrées CDI

Nom	Prénom	Contrat	Dpt	D Entrée	Emploi
THOLLIEZ	Carole	CDI	13	01/01/2013	GEST.CONSEIL SANTE
AVAGNINA	Caroline	CDI	13	01/01/2013	GEST.CONSEIL SANTE
TOTAL	2				

- 7 entrées CDD

Nom	Prénom	Contrat	Dpt	D Entrée	Emploi
ABLIN	faustine	CDD	13	02/01/2013	GEST.CONTRATS SANTE
BELLAVOINE	Sandrine	CDD	13	05/01/2013	GEST CONSEIL SANTE
MEBAREK	Rachida	CDD	13	07/01/2013	CONSEILLER CLIENTELE A DISTANCE
TALON	Stéphanie	CDD	13	14/01/2013	GEST CONSEIL SANTE
RUGGERI	Jonathan	CDD	13	15/01/2013	GEST D'ASS SIN AUTO MATERIEL
MARESNI	Lamia	CDD	13	15/01/2013	GEST D'ASS SIN AUTO MATERIEL
BEN MARZOUK	Laurence	CDD	13	02/01/2013	GEST.CONTRATS SANTE
TOTAL	7				